

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ ECO QUARTIER GIMEL A GRABELS

Je soussignée, Lolita Melendez-Diaz, agissant en qualité de Directrice Foncière Est, dûment habilitée, de l'Etablissement public foncier d'Occitanie dont le siège social est situé 1025 rue Henri Becquerel – Parc du Millénaire Bat. 19, 34 000 Montpellier, propriétaire des parcelles cadastrées AA1, AA2, AA8, AA12, AA13, AA40, AA42, AA50 et AA59 situées sur le territoire de la commune de Grabels, autorise par la présente GGL Aménagement à accéder aux dites parcelles, aux fins d'effectuer une opération de défrichement dans le cadre de sa concession d'aménagement de la ZAC Ecoquartier Gimel signée le 15 avril 2019 avec la commune de Grabels.

Cette autorisation est délivrée à la demande de la commune de Grabels et de GGL Aménagement. La présente autorisation est strictement personnelle.

La présente autorise GGL Aménagement à être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement. Ce bénéficiaire s'engage et est responsable de la mise en application de l'ensemble des conditions listées dans cet arrêté (notamment la mise en œuvre des compensations de travaux sylvicoles et/ou le versement de l'indemnité équivalente).

La présente vaut décharge par la commune de Grabels et GGL Aménagement de la responsabilité de l'EPF d'Occitanie pour tout fait dommageable qui serait subi au préjudice de la commune de Grabels et de GGL Aménagement ou de tout tiers du fait de l'occupation de ce terrain par ces derniers et de toute activité réalisée par eux ou par toute personne de leur fait.

La commune de Grabels et GGL Aménagement s'engagent en conséquence à prendre fait et cause pour l'EPF d'Occitanie et à le garantir de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre l'établissement dans l'hypothèse où un tiers viendrait à rechercher sa responsabilité suite à un sinistre survenu à l'occasion de la présente autorisation.

Fait à Montpellier, le

09 JAN. 2026

La Directrice foncière EST
de l'EPF d'Occitanie

Lolita MELENDEZ-DIAZ